



Ville de SERAING

Dossier n° PU/2020/1281

Référence SPW-Recours :
RECO63/62096/2023/7/2135
165

DÉCISION RECOURS PERMIS URBANISME

CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE D.29-22 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que suite au recours introduit par **Maîtres Michel DELANOY et Martin LAUWERS**, auprès du Gouvernement Wallon, contre le **refus d'un permis d'urbanisme** notifié par **collège communal**, en date du **28 mars 2023**, à la s.a. **THOMAS & PIRON HOME**, La Besace 141 à 6852 OUR-PALISEUL.

Le **Ministre de l'Économie, du Commerce Extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétence** a statué en date du **6 juin 2024** que le permis unique est **accordé**.

Le projet consiste à **construire vingt-huit habitations unifamiliales et créer une voirie**

Le terrain concerné est situé **rue du Presbytère à 4100 SERAING (BONCELLES)**, et cadastré **SERAING 12e division section A n°s 388 B, 389 C, 385 D et 394 C**.

La décision du recours est portée à la connaissance du public selon les modalités prévues à l'article D29-22 du livre 1er du Code d'environnement et peut être consultée, **uniquement sur rendez-vous**, du **10 juillet 2024 au 30 juillet 2024**, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- par Courriel : enquete@seraing.be ;
- par Tél : **04/330.86.20**.

Pour le collège, Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON